

Signaler

Après le 20.08.2020, les activités du conducteur sont évaluées sur la base du règlement européen 561/2006 modifié

Prénom:	
Nom de famille:	
Anniversaire:	
Originaire de:	ro
Dernière plaque d'immatriculation :	
Pays:	Romania
Numéro de carte:	
Auteur de la carte :	Autoritatea Rutiera Romana
Exposition de cartes :	06/04/2021
Début de validité de la carte :	06/04/2021
Arrête validité carte :	05/04/2026
Dernière lecture de la carte :	03/01/2026 11:47:38 UTC
Dernière vérification de la carte :	21/10/2025 10:09:01 UTC

Fuseau horaire: UTC

6 00:07	6 01:34	8 04:20	01:24	00:03	00:00		22:33	50:46	DE	Compensée	04:52	01/12/2025 07:47
---------	---------	---------	-------	-------	-------	--	-------	-------	----	-----------	-------	------------------

08/12/2025 00:00:00 - 15/12/2025 00:00:00 (1353.)												
START	STOP	START	STOP					24/30				
8 04:20	8 14:23	9 05:16		07:02	00:39	00:00		13:57	14:53	BE		
9 05:16	9 18:07	10 04:00		03:16	00:23	00:00	3+9	09:53	09:53	BE		
10 04:00	10 14:26	11 00:01		07:50	00:22	00:00	9	09:35	09:35	DE		
Dépassement de la durée de conduite ininterrompue de quatre heures et demie avant la prise d'une pause [561-7]									04:31	50 € [IM]	10 07:56	10 12:50
02:48	»	00:02	»	00:41	»	00:06	»	00:13	»	00:02	»	00:02
00:52	»	00:43										
11 00:01	11 14:40	12 06:01		07:52	01:01	00:00	9	09:21	15:21	DK		
12 06:01	12 14:09	13 04:31		04:53	02:11	00:00		14:22	14:22	DE		
13 04:31	13 11:02	15 04:38		04:39	00:06	00:00		17:29	41:36	DE	Compensée	1354 03:24 17/12/2025 07:45
Le temps de conduite hebdomadaire pendant la semaine réelle :35:32												
Le temps de conduite total accumulé au cours de la semaine actuelle et de la dernière semaine :74:57												
Nombre de repos hebdomadaires réguliers au cours de la semaine réelle et de la dernière semaine :1												
Nombre de repos hebdomadaire réduit au cours de la semaine réelle et dernière :1												
Nombre de repos hebdomadaires réguliers au cours des trois dernières semaines réelles : 2												
Nombre de repos hebdomadaire réduit au cours des trois dernières semaines effectives : 2												

Fuseau horaire le week-end : Central Europe Standard Time (BH77BTR)

15/12/2025 00:00:00 - 22/12/2025 00:00:00 (1354.)												
START	STOP	START	STOP					24/30				
15 04:38	15 15:47	16 06:06		04:55	01:56	00:00		12:51	14:19	NL		
16 06:06	16 16:28	17 07:45		07:38	00:23	00:00		13:38	15:17	DE	Compensée	03:24 15/12/2025 04:38
17 07:45	17 21:14	18 06:15		06:36	01:13	00:00	9	09:01	09:01	DK		
18 06:15	18 21:01	19 06:03		04:41	02:00	00:00	3+9	09:02	09:02	DE		
19 06:03	19 17:30	21 17:30		07:19	00:49	00:00		12:33	48:00	DE		
Organisation du travail du conducteur inexistante ou mauvaise, instructions au conducteur pour lui permettre de se conformer à la réglementation inexistantes ou mauvaises [561-8-8a/4w]										980 € [ITG]	n'est pas retourné dans le pays d'établissement après 4 semaines	
21 17:30	19 17:30	23 14:30		00:00	00:00	00:00		45:00	45:00	DE		
1355. affecté à la semaine												
Le temps de conduite hebdomadaire pendant la semaine réelle :31:09 Le temps de conduite total accumulé au cours de la semaine actuelle et de la dernière semaine :66:41 Nombre de repos hebdomadaires réguliers au cours de la semaine réelle et de la dernière semaine :1 Nombre de repos hebdomadaire réduit au cours de la semaine réelle et dernière :1 Nombre de repos hebdomadaires réguliers au cours des trois dernières semaines réelles : 2 Nombre de repos hebdomadaire réduit au cours des trois dernières semaines effectives : 2												
Fuseau horaire le week-end : Central Europe Standard Time (BH77BTR)												

22/12/2025 00:00:00 - 29/12/2025 00:00:00 (1355.)												
START	STOP	START	STOP					24/30				
23 14:30	19 17:30	25 11:30		00:00	00:00	00:00		45:00	45:00	DE		
25 11:30	19 17:30	27 08:30		00:00	00:00	00:00		45:00	45:00	DE		
27 08:30	19 17:30	29 05:30		00:00	00:00	00:00		45:00	45:00	DE		
1356. affecté à la semaine												
Le temps de conduite hebdomadaire pendant la semaine réelle :00:00 Le temps de conduite total accumulé au cours de la semaine actuelle et de la dernière semaine :31:09 Nombre de repos hebdomadaires réguliers au cours de la semaine réelle et de la dernière semaine : 4 Nombre de repos hebdomadaire réduit au cours de la semaine réelle et dernière :0 Nombre de repos hebdomadaires réguliers au cours des trois dernières semaines réelles : 5 Nombre de repos hebdomadaire réduit au cours des trois dernières semaines effectives : 1												
Fuseau horaire le week-end : Central Europe Standard Time (BH77BTR)												

29/12/2025 00:00:00 - 05/01/2026 00:00:00 (1356.)												
START	STOP	START	STOP									
29 05:30	19 17:30	31 02:30		00:00	00:00	00:00			45:00	45:00	DE	
31 02:30	19 17:30	1 23:30		00:00	00:00	00:00			45:00	45:00	DE	
1 23:30	19 17:30	3 20:30		00:00	00:00	00:00			45:00	45:00	DE	
3 20:30	4 11:00	5 15:43		00:00	00:00	14:30	9		09:30	28:43	DE	
Symbole du pays non inscrit dans l'appareil de contrôle lors du franchissement d'une frontière [2014/165-34-7/N] (Roumanie->_?->_>> Allemagne)											400 € [IG]	04/01/2026 11:00
Le temps de conduite hebdomadaire pendant la semaine réelle :00:00 Le temps de conduite total accumulé au cours de la semaine actuelle et de la dernière semaine :00:00 Nombre de repos hebdomadaires réguliers au cours de la semaine réelle et de la dernière semaine :7 Nombre de repos hebdomadaire réduit au cours de la semaine réelle et dernière :0 Nombre de repos hebdomadaires réguliers au cours des trois dernières semaines réelles : 8 Nombre de repos hebdomadaire réduit au cours des trois dernières semaines effectives : 1												
Fuseau horaire le week-end : Central Europe Standard Time (BH77BTR)												

05/01/2026 00:00:00 - 12/01/2026 00:00:00 (1357.)											
START	STOP	START	STOP					24/30			
5 15:43	5 17:14	7 10:20		00:39	00:52	00:00		22:29	41:06	DE	
7 10:20	7 20:57	8 05:58		06:20	01:16	00:00	9	09:01	09:01	DE	
8 05:58	8 17:08	9 06:16		07:01	00:29	00:00		12:50	13:08	BE	
9 06:16	9 19:46	10 04:48		08:32	00:08	00:00	9	09:02	09:02	DE	
10 04:48	10 08:11	12 05:17		03:11	00:12	00:00		20:37	45:06	DE	
											1358, affecté à la semaine
Le temps de conduite hebdomadaire pendant la semaine réelle :25:43 Le temps de conduite total accumulé au cours de la semaine actuelle et de la dernière semaine :25:43 Nombre de repos hebdomadaires réguliers au cours de la semaine réelle et de la dernière semaine :4 Nombre de repos hebdomadaire réduit au cours de la semaine réelle et dernière :1 Nombre de repos hebdomadaires réguliers au cours des trois dernières semaines réelles : 8 Nombre de repos hebdomadaire réduit au cours des trois dernières semaines effectives : 1											

Fuseau horaire le week-end : Central Europe Standard Time (BH77BTR)

12/01/2026 00:00:00 - 19/01/2026 00:00:00 (1358.)											
START	STOP	START	STOP					24/30			
12 05:17	12 10:18	13 09:03		04:19	00:01	00:00		18:59	22:45	DK	
13 09:03	13 20:09	14 05:10		05:09	00:57	00:00	9	09:01	09:01	DE	
14 05:10	14 16:05	15 08:48		07:06	00:20	00:00		13:05	16:43	DE	
15 08:48	15 17:27	16 04:47		05:13	00:59	00:00		11:20	11:20	DE	
Symbole du pays non introduit dans l'appareil de contrôle [2014/165-34-7]										400 € [IG]	15/01/2026 17:27
16 04:47	16 15:48	17 09:39		08:09	00:55	00:00		12:59	17:51	DE	
17 09:39	17 09:41	19 04:46		00:00	00:02	00:00		23:58	43:05	DE	
											1359, affecté à la semaine
Absence de repos compensateur pour deux temps de repos hebdomadaires réduits consécutifs [561-8-6b]										43:05	[ITG]
Le temps de conduite hebdomadaire pendant la semaine réelle :29:56 Le temps de conduite total accumulé au cours de la semaine actuelle et de la dernière semaine :55:39 Nombre de repos hebdomadaires réguliers au cours de la semaine réelle et de la dernière semaine :1 Nombre de repos hebdomadaire réduit au cours de la semaine réelle et dernière :1 Nombre de repos hebdomadaires réguliers au cours des trois dernières semaines réelles : 8 Nombre de repos hebdomadaire réduit au cours des trois dernières semaines effectives : 1											

Fuseau horaire le week-end : Central Europe Standard Time (BH77BTR)

19/01/2026 00:00:00 - 26/01/2026 00:00:00 (1359.)											
START	STOP	START	STOP					24/30			
19 04:46	19 17:31	20 05:30		05:45	01:12	00:00	3+9	11:15	11:59	DK	
20 05:30	20 16:31	21 06:30		06:15	01:20	00:00		12:59	13:59	DE	
21 06:30	21 17:54	22 05:00		07:49	01:03	00:00		11:06	11:06	DE	
22 05:00	22 16:27	23 06:01		06:46	01:06	00:00		12:33	13:34	DK	
23 06:01	23 19:37	24 08:14		06:23	01:17	00:00	9	10:24	12:37	DE	
24 08:14	24 17:14	26 02:52		07:50	00:11	00:00		15:00	33:38	NL	
Symbole du pays non introduit dans l'appareil de contrôle [2014/165-34-7]										400 € [IG]	24/01/2026 08:14
Absence de repos compensateur pour deux temps de repos hebdomadaires réduits consécutifs [561-8-6b]										33:38	780 € [ITG]
Le temps de conduite hebdomadaire pendant la semaine réelle :40:48 Le temps de conduite total accumulé au cours de la semaine actuelle et de la dernière semaine :70:44 Nombre de repos hebdomadaires réguliers au cours de la semaine réelle et de la dernière semaine :1 Nombre de repos hebdomadaire réduit au cours de la semaine réelle et dernière :2 Nombre de repos hebdomadaires réguliers au cours des trois dernières semaines réelles : 5 Nombre de repos hebdomadaire réduit au cours des trois dernières semaines effectives : 3											

Fuseau horaire le week-end : Central Europe Standard Time (BH77BTR)

26/01/2026 00:00:00 - 02/02/2026 00:00:00 (1360.)											
26 02:52	26 15:35	27 05:49		09:43	00:29	00:00			11:17	14:14	FR
Temps de travail quotidien pour chaque période de 24 heures si du travail de nuit est effectué, en l'absence de dérogation octroyée au titre de l'article 8 [2002/15-7-1/24N]									10:44	0 € [IM]	n'a pas réduit le temps de travail quotidien à 10 heures
Symbole du pays non inscrit dans l'appareil de contrôle lors du franchissement d'une frontière [2014/165-34-7/N] (Pays-Bas_>>_?_>>_La France)										400 € [IG]	26/01/2026 15:35
27 05:49	27 12:54	28 09:19		05:17	00:44	00:00			16:55	20:25	FR
28 09:19	28 17:58	29 03:00		05:13	00:57	00:00	9		09:02	09:02	FR
29 03:00	29 15:48	30 04:35		06:30	00:29	00:00			11:12	12:47	FR
30 04:35	30 15:31	31 01:18		08:30	00:04	00:00	9		09:47	09:47	DE
31 01:18	31 07:54	2 11:59		04:06	00:19	00:00			17:24	52:05	DE
1361. affecté à la semaine											
Le temps de conduite hebdomadaire pendant la semaine réelle :39:19											
Le temps de conduite total accumulé au cours de la semaine actuelle et de la dernière semaine :80:07											
Nombre de repos hebdomadaires réguliers au cours de la semaine réelle et de la dernière semaine :0											
Nombre de repos hebdomadaire réduit au cours de la semaine réelle et dernière :2											
Nombre de repos hebdomadaires réguliers au cours des trois dernières semaines réelles : 1											
Nombre de repos hebdomadaire réduit au cours des trois dernières semaines effectives : 3											
Fuseau horaire le week-end : Central Europe Standard Time (BH77BTR)											

02/02/2026 00:00:00 - 09/02/2026 00:00:00 (1361.)											
2 11:59	2 15:58	3 07:15		03:39	00:16	00:00			15:17	15:17	DE
Symbole du pays non introduit dans l'appareil de contrôle [2014/165-34-7]										400 € [IG]	02/02/2026 15:58
3 07:15	3 13:19			02:54	00:41	00:00					

Sommaire	
Dépassement de la durée de conduite ininterrompue de quatre heures et demie avant la prise d'une pause [561-7]	50 €
Absence de repos compensateur pour deux temps de repos hebdomadaires réduits consécutifs [561-8-6b]	780 €
Temps de travail quotidien pour chaque période de 24 heures si du travail de nuit est effectué, en l'absence de dérogation octroyée au titre de l'article 8 [2002/15-7-1/24N]	0 €
Symbole du pays non introduit dans l'appareil de contrôle [2014/165-34-7]	2 000 €
Organisation du travail du conducteur inexistante ou mauvaise, instructions au conducteur pour lui permettre de se conformer à la réglementation inexistantes ou mauvaises [561-8-8a/4w]	980 €
Plus de 28 jours se sont écoulés entre les deux lectures de carte. 2026.01.03 11:47 - 2026.02.03 12:19 [561-10-5/C]	50 €
Au total	3 860 €

Périodes non certifiées par une carte de conducteur

Périodes de repos hebdomadaires régulières passées dans un véhicule	
10 janvier 2026 08:11 - 12 janvier 2026 05:17	(45:06 / 43:02)

Je prête votre attention sur la base des erreurs ci-dessus pour me conformer à la commande 561/EK !

3 septembre 2026

Employeur

j'ai eu et compris

 COMMENCER À TRAVAILLER

 Fin du travail

 Début du repos

 Fin du repos

 Partie de repos appartenant à l'intervalle 24/30 après le début du travail

 Durée totale de repos

 Mode portée

 Repos quotidien

 Période de repos hebdomadaire

 Basé sur l'accord AETR

 Sur la base de l'accord sur le Brexit

 Conduite

 Autre travail

 Disponibilité

 Trop court pour être considéré comme une pause

 Pause envisagée 15 minutes

 Pause envisagée 30 minutes

 Pause envisagée 45 minutes

 Temps de repos journalier fractionné

 Temps de repos hebdomadaire décalé (BUS)

 Transport international

 Basé sur l'accord du Brexit engagé dans le transport international

[ILPG]: infractions les plus graves; [ITG]: infraction très grave; [IG]: infraction grave; [IM]: infraction mineure;

